Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_176-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_176

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_176-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_176

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Création du Conseil des Sages de la ville de Vitré

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2143-2 ;
Vu la délibération n°DC_2026_141 du conseil municipal du 18 mai 2026 relative à l'adhésion de la ville de Vitré à la Fédération française Villages et Villes Sages en vue de la création d'un « Conseil des Sages » ;
Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 2 juin 2026 ;

Considérant que l'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échanges avec l'ensemble des habitants de la commune ;

Considérant que dans cet esprit, et conformément à la possibilité que donne l'article sus-visé du code général des collectivités territoriales, l'équipe municipale envisage la création d'une instance consultative nommée « Conseil des Sages », conforme au concept et à la méthodologie définis par la Fédération française des Villages et villes Sages (FVVS), rejoint par la commune, pour bénéficier du droit d'usage de ses outils et de son appui ;

Considérant que le Conseil des Sages de Vitré sera une instance de réflexion et de propositions, ouverte à 32 Vitréens au maximum, âgés de 60 ans et plus, qui pourra conseiller le Maire et le Conseil Municipal sur l'ensemble des sujets intéressant la commune, de sa propre initiative ou à la demande du Maire ;

Considérant que ses membres mèneront une réflexion collective, non partisane, soucieuse de l'intérêt général ;

Considérant que toute personne âgée de plus de 60 ans, dégagée de tout engagement professionnel et disposée à accorder du temps à la réflexion collective pourra déposer sa candidature ;

Considérant qu'un premier règlement intérieur de ce Conseil des Sages, ci-annexé, est établi en conformité avec les valeurs de la Charte de la Fédération Française des Villes et Villages Sages ;

Considérant que ce règlement précise notamment les conditions de sélection des candidats, de gestion de la liste d'attente et le nombre maximal de membres au sein du Conseil des Sages ;

Considérant qu'une fois la mise en place de cette instance formellement décidée par le Conseil Municipal, un appel à candidature sera lancé auprès de la population, en septembre 2026 ;

Considérant qu'après cet appel à candidature, la composition du Conseil des Sages sera soumise à une délibération du Conseil Municipal, sur proposition du Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :
- D'approuver la création d'un Conseil des Sages à la ville de Vitré ;
- De valider le premier règlement intérieur de dette instance, tel qu'annexé à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à donner suite à ces décisions, en particulier mettre en œuvre un appel à candidatures, et à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_176-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_176

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 28
- Contre : 3

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.